

Date de Convocation	L'an deux mil dix
26/02/2010	Le vendredi mars à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
26/02/2010	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER – CANU – CHANOIS – AUTIER
	TRIVES - SPENNEL – GRAVIER - Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	09
	Formant la majorité des membres en exercice
Votants	10
	Absents: M. PIERRE (pouvoir à M.SPENNEL) – M.LETELLIER

M. TRIVES a été élu secrétaire.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Vu le sinistre du 13 décembre 2008 sur l'ancienne Mairie de Saint-Paër, dont l'auteur a été identifié par procès verbal de gendarmerie,

Considérant que l'auteur des faits refuse de répondre à nos demandes et de reconnaître sa responsabilité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à ester en justice et représenter les intérêts de la commune.
- choisit Maître Laurent SPAGNOL, avocat, 33 rue Joséphine, BP 674, 27006 EVREUX Cedex.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3 ;

Vu la nomination à compter du 1^{er} octobre 2009 de Monsieur Philippe GUILLEE comme receveur municipal,

Le conseil municipal décide : - de demander le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- et d'accorder à Monsieur Philippe GUILLEE, receveur municipal, à compter du 1^{er} octobre 2009, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget à taux plein calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE :

Vu la demande de M. et Mme BOUCART pour leur fils Thomas, scolarisé au lycée de Gisors en seconde avec option « éducation musicale » et devant réaliser un voyage touristique et musical en Espagne au mois de mai 2010 durant la semaine du festival de musiques de rue ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de transférer cette compétence au Centre Communal d'Action Sociale.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION ATESAT :

Le Conseil Municipal, par délégation, autorise M. le Maire a signé le renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec la Direction Départementale de l'Equipement.

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Vu l'arrêté municipal du 9 octobre 2009 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

- Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

o A la mairie de Saint-Denis le Ferment aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

o A la Préfecture

- dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DE LA TRANCHE 3 D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE S.I.E.G.E. :

Le comité syndical du SIEGE a retenu la tranche 3 d'enfouissement dans le prolongement de la rue guérard jusqu'à la rue de Saint-Paër.

Le principe du paiement par annuité sur 15 ans a été abandonné sur recommandation de la cour des comptes.

	Coût total estimé	Coût commune
Enfouissement	185.000 €	30.937 € (=20%)
Eclairage public	85.000 €	28.428 € (=40%)
France télécom	60.000 €	39.934 € (=60%) + TVA
		99.299 €

Cette proposition sera examinée lors du vote du budget primitif 2010.

M. le Maire informe que M.Poniatowski, Président du S.I.E.G.E, se rendra sur le chantier de Saint Paër le vendredi 12 mars prochain à 15h30.

RESTAURATION DE LA VOUTE DE LA CHAPELLE SAINTE AUSTREBERTE :

Vu l'état actuel de la voûte de la chapelle, il convient d'entreprendre des travaux de restauration. ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'artisan Loïc COUTARD pour un montant de 5.816,64 € H.T soit 6.956,70 € TTC.

Le conseil municipal charge M. le Maire de déposer des demandes de subvention aux différents organismes susceptibles de participer financièrement.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

Vu la demande de M. Thierry VENDROUX souhaitant acquérir la parcelle communale s'insérant dans sa propriété pour une contenance de 249 m² ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de la vente de cette parcelle et charge M. le Maire de négocier au mieux le prix de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Site internet : notre prestataire ayant du faire face à des difficultés financières, propose aux communes d'acheter leur site internet et de souscrire un contrat de maintenance. Ce dernier est offert pour 2010 et s'élève à 275 € H.T par an. Le coût d'achat du site est de 382 € H.T. Proposition acceptée sachant que la commune a la possibilité de vendre de l'espace publicitaire sur le site.
- Téléphonie mobile : le bureau d'études nous a informé que la position du relais sur Hébécourt permettrait de couvrir le territoire de la commune. Néanmoins, il a été demandé à ce que l'étude détermine des emplacements possibles sur la commune.
- Urbanisme : une demande de permis d'aménager a été déposée pour la zone AU 1 du PLU. Cette demande a été refusée car il est nécessaire de modifier le PLU en déterminant un schéma d'aménagement pour cette zone.
- Elagage : M.Spennel demande à ce que les arbres près du monument aux morts soient élagués.
- Container à verre : M. Gravier demande un nettoyage régulier des abords du container route de Thierceville.
- Fête de la peinture : organisée en collaboration avec le conseil général de l'Eure, elle se déroulera le 6 juin prochain.

La séance est levée à 22h20.